

Annexe à la délibération n°2025/02/6



COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Après adoption du compte financier unique par le Comité syndical, celle-ci sera mise en ligne sur les sites Internet www.pluneret.fr et www.plumergat.fr.

Le CFU, Compte Financier Unique, est le document comptable retraçant l'ensemble des opérations financières de dépenses et de recettes réalisées au cours de l'année écoulée. Document commun à l'ordonnateur et au comptable public, il se substitue ainsi au compte administratif et au compte de gestion.

Pour mémoire, le budget du syndicat s'équilibre par les participations des deux communes aux dépenses d'investissement et de fonctionnement, selon les statuts votés par le Comité syndical.

Le Compte Financier Unique a été voté le 27 février 2025 par le Comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouverture de la mairie de Plumergat ou de Pluneret.

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2024, le Compte Financier Unique fait apparaître les résultats suivants :

| | | Dépenses | Recettes |
|--|---------------------------|--------------|--------------|
| RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | 143 589,63 € | 138 055,23 € |
| | Section d'investissement | 111 006,22 € | 129 519,56 € |

| | | Dépenses | Recettes |
|-------------------------------|--|----------|-------------|
| REPORTS DE L'EXERCICE 2022 | Report en section de fonctionnement | | |
| | Report en section d'investissement | | 82 982,29 € |

| | | |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| TOTAL : réalisations et reports | 245 595,85 € | 350 557,08 € |
|---------------------------------|--------------|--------------|

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent pour l'année 2024 à 116 052 €, charges rattachées comprises, et sont en légère baisse par rapport à 2023 (elles s'élevaient à 118 933 €).

Elles regroupent :

- les charges à caractère général, c'est-à-dire les frais nécessaires au fonctionnement des services et à l'entretien du patrimoine,
- les charges de personnel,
- les autres charges de gestion courante (indemnités élus),
- les intérêts de la dette.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (rattachements compris)

| CHAPITRE | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 52 593 € | 61 673 € | 68 878 € | 81 667 € | 77 397 € |
| 012 - Charges de personnel | 10 776 € | 11 152 € | 10 228 € | 11 823 € | 12 171 € |
| 65 - Charges de gestion courante | 7 972 € | 6 569 € | 6 687 € | 8 536 € | 10 869 € |
| 66 - Intérêts de la dette | 21 277 € | 19 762 € | 18 331 € | 16 907 € | 15 615 € |
| Total | 92 618 € | 99 156 € | 104 124 € | 118 933 € | 116 052 € |

| CHAPITRE | 2023 | 2024 | Évolution € | Évolution % |
|-----------------------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------|
| 011 - Charges à caractère général | 81 667 € | 77 397 € | -4 270 € | -5,23% |
| 012 - Charges de personnel | 11 823 € | 12 171 € | 348 € | 2,94% |
| 65 - Charges de gestion courante | 8 536 € | 10 869 € | 2 334 € | 27,34% |
| 66 - Intérêts de la dette | 16 907 € | 15 615 € | -1 293 € | -7,64% |
| Total | 118 933 € | 116 052 € | -2 881 € | |

Les rattachements : Le rattachement des charges et des produits à l'exercice auquel ils se rapportent permet d'appliquer de manière rigoureuse le principe de l'annualité budgétaire. En fin d'exercice, les dépenses et les recettes de fonctionnement sont ainsi affectées à l'exercice qui le concerne effectivement.

Le rattachement des charges et des produits ne concerne que la section de fonctionnement, la section d'investissement faisant apparaître des restes à réaliser.

Sur l'exercice 2024, les rattachements de charges engagées mais non mandatées pour lesquelles le service a été réalisé avant le 31 décembre représentent 3 188 € et concernent :

- les consommations d'eau pour le restaurant scolaire, le stade de Kergohanne, l'école Xavier Grall et les toilettes publiques, pour 1 400 € (c/60611) : facturation décembre non reçue,
- le décapage de l'ancien court de tennis, pour 720 € (c/61521) : facture non reçue,
- la vérification des extincteurs et alarme incendie du restaurant scolaire et de l'école Xavier Grall : pour 350 € (c/61558)

- des frais téléphoniques pour 57 € (c/6262) à l'école Xavier Grall
- les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)*, pour 661 €

* Intérêts Courus Non échus (ICNE) : la date d'échéance des prêts ne coïncide pas toujours avec celle de la clôture d'exercice.

Lorsque l'échéance du prêt est postérieure au 31 décembre de l'année, les charges d'intérêt juridiquement dues sont rattachées à l'exercice n+1.

Dans ce cas, les ICNE représentent la charge des intérêts qui restent à payer

Exemple : un emprunt est contracté au 1^{er} avril de l'année n. Le budget étant voté pour l'année civile, le syndicat paiera les intérêts concernant la période du 1^{er} avril au 31 décembre de l'année n et rattachera les intérêts concernant la période du 1^{er} janvier au 31 mars de l'année n+1.

Cet exercice est fait pour chaque emprunt, afin de correspondre aux douze mois de l'année.

1/ Les charges à caractère général

Elles s'élèvent cette année à 77 397 €, charges rattachées comprises, contre 81 667 € en 2023, soit une baisse de 4 270 € (- 5,23 %).

Les principales variations sur ce chapitre sont les suivantes :

| C/imputation | Libellé dépenses | Dépenses 2023 | Dépenses 2024 | Evolution % | Evolution € |
|--------------|--|---------------|---------------|-------------|-------------|
| 60612 | Énergie - électricité | 27 364 € | 31 681 € | 16% | 4 317 € |
| 60613 | Chauffage urbain | 3 250 € | 4 344 € | 25% | 1 094 € |
| 60624 | Produits de traitement | 1 634 € | 2 747 € | 68% | 1 113 € |
| 60631 | Fourniture de produits d'entretien | 6 911 € | 4 279 € | -38% | -2 633 € |
| 61521 | Entretien de terrains | 4 455 € | 5 472 € | 23% | 1 017 € |
| 615221 | Entretien et réparations bâtiments publics | 9 512 € | 757 € | -1156% | -8 755 € |
| 61558 | Entretien autres biens mobiliers | 603 € | 1 452 € | 141% | 849 € |

Ainsi, les principales variations concernent :

- ✓ Énergie – électricité (c/60612) : la hausse des tarifs 2024 répercutés par Morbihan Energies, de l'ordre de 150 %, a été anticipé – le budget prévisionnel s'élevant à 60 00 €
- ✓ Chauffage urbain (c/60613) : concerne le chauffage de l'école Xavier Grall – augmentation du tarif de gaz
- ✓ Fourniture de produits de traitement (c/60624) : il s'agit d'engrais organiques pour le terrain d'honneur, suite à l'analyse du sol
- ✓ Fourniture de produits d'entretien (c/60631) : achat de matériels en 2023 (balais avec réservoirs)
- ✓ Entretien de terrains (c/61521) : il s'agit du terrain de football, en augmentation
- ✓ Entretien et réparations bâtiments publics (c/615221) : gros travaux sur la toiture des vestiaires sportifs en 2023
- ✓ Entretien autres biens mobiliers (c/61558) : dépannage de la pompe de forage au stade de Kergohanne en 2024

2/ Les charges de personnel (chapitre 012) : elles correspondent au remboursement d'une quote-part (30 %) du salaire versé à l'agent de Plumergat en charge du secrétariat administratif du syndicat. Elles sont stables : 12 171 €.

3/ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : les indemnités versées aux élus sont stables. **La différence (+ 2 334 €) est due au remboursement aux services fiscaux du filet de sécurité inflation en 2024, les syndicats ne pouvant y prétendre.**

4/ Les intérêts de la dette (Intérêts Courus Non Echus pris en compte)
 Les intérêts de la dette versés représentent le 2^{ème} poste de dépenses, après les charges à caractère général : en 2024, ils pèsent pour 12,89 % du budget (contre 14,22 % en 2023 – le total des dépenses étant en baisse).

Ainsi les charges d'intérêts poursuivent leur courbe descendante :

| Année 2018 | Année 2019 | Année 2020 | Année 2021 | Année 2022 | Année 2023 | Année 2024 |
|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| 38 167 € | 22 901 € | 21 277 € | 19 762 € | 18 330 € | 16 907 € | 15 615 € |

5/ Bilan suite à l'ouverture d'un accueil de loisirs à Mériadec en septembre 2021

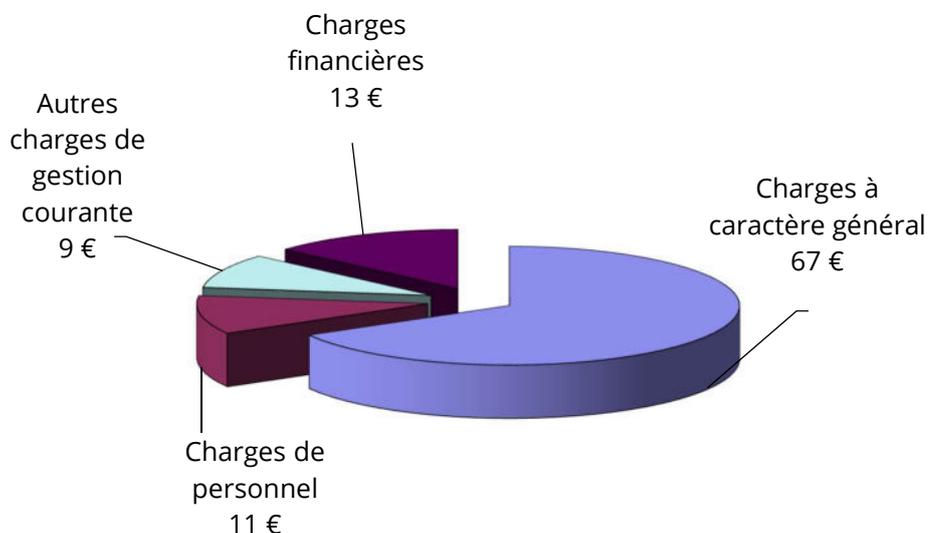
Comparatif de la fréquentation à l'ALSH Mériadec été 2023/été 2024

| Eté 2023 | Eté 2024 |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Total : 127 enfants inscrits (avec extérieurs) = 662 journées enfants <ul style="list-style-type: none"> ➤ 88 enfants de Mériadec Plumergat= 448 journées enfants soit 68 % du total journées enfants ➤ 28 enfants de Mériadec Pluneret= 131 journées enfants soit 20 % du total journées enfants ➤ 11 enfants extérieurs= 83 journées enfants soit 12 % du total journées enfants | <ul style="list-style-type: none"> • Total : 140 enfants inscrits (avec extérieurs) = 739 journées enfants <ul style="list-style-type: none"> ➤ 93 enfants de Mériadec Plumergat= 493 journées enfants soit 67 % du total journées enfants ➤ 31 enfants de Mériadec Pluneret= 167 journées enfants soit 22% du total journées enfants ➤ 16 enfants extérieurs= 79 journées enfants soit 11% du total journées enfants |

A noter : ces chiffres se rapprochent de la fréquentation 2022.

6/ Structure des charges réelles de fonctionnement pour 100 €

Structure des dépenses réelles de fonctionnement pour 100 € - ANNEE 2024



B - Les recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 138 055 €. En 2023, elles s'élevaient à 127 373 €, soit une hausse de 8,39 %.

| CHAPITRE | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 74 - Dotations et participations | 51 387 € | 61 455 € | 138 478 € | 106 493 € | 117 509 € |
| 75 - Autres produits : locations salle | 306 € | 1 081 € | 2 194 € | 3 915 € | 4 874 € |
| 76 - Remboursement emprunts par les communes | 53 349 € | 51 827 € | 49 197 € | 16 965 € | 15 672 € |
| 77 - Produits exceptionnels | 1 221 € | 719 € | 1 011 € | 0 € | 0 € |
| Total | 106 263 € | 115 082 € | 190 880 € | 127 373 € | 138 055 € |

| CHAPITRE | 2023 | 2024 | Évolution € | Évolution % |
|--|------------------|------------------|-----------------|--------------|
| 74 - Dotations et participations | 106 493 € | 117 509 € | 11 015 € | 10,34% |
| 75 - Autres produits : locations salle | 3 915 € | 4 874 € | 959 € | 24,48% |
| 76 - Remboursement emprunts par les communes | 16 965 € | 15 672 € | -1 293 € | -7,62% |
| Total | 127 373 € | 138 055 € | 10 682 € | 8,39% |

A noter : nette baisse du chapitre 76 – Remboursement emprunts par les communes depuis 2023 : cette baisse s'explique par la fin du versement de l'Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) par les communes de Pluneret et Plumergat (c/7688), dans le cadre du remboursement anticipé de prêts. Cette indemnité était en effet amortie sur 5 ans, elle a pris fin en 2022.

Les recettes réelles de fonctionnement regroupent ainsi :

- ✓ La part de FCTVA sur certaines dépenses d'entretien de bâtiments tels que l'école Xavier Grall, l'accueil de loisirs et le restaurant scolaire (la loi de finances 2016 a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie) – (c/744)
- ✓ La participation des communes de Pluneret et Plumergat au fonctionnement du syndicat (c/74748) est très fluctuante, puisqu'elle dépend directement des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées
- ✓ Les locations de la salle polyvalente (c/752)
- ✓ Le remboursement des intérêts d'emprunts des communes de Pluneret et Plumergat (c/76238)

1/ La participation des communes de Pluneret et Plumergat au fonctionnement du syndicat (c/74748)

Elle s'élève à 115 948 € en 2024, contre 106 137 € en 2023.

Pour mémoire, les statuts prévoient :

- ✚ Une répartition des dépenses de fonctionnement de l'école Xavier Grall et de l'accueil périscolaire au prorata du nombre d'élèves, et au prorata du nombre d'habitants pour les dépenses d'investissement,
- ✚ Une répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement concernant le complexe sportif et culturel, le restaurant scolaire, les toilettes publiques et le terrain d'emprise de la lagune au prorata du nombre d'habitants,
- ✚ Une répartition des dépenses de fonctionnement de l'accueil de loisirs, au prorata du nombre d'enfants accueillis par demi-journées, en fonction de leur provenance (Plumergat ou Pluneret).

Pour l'année 2024, la répartition au prorata du nombre d'habitants pour chacune des communes est restée stable, à savoir :

- ✚ Pluneret, population "théorique" de 747 habitants : 33,88 % (pour mémoire 892 habitants soit 40,35 % en 2023)
- ✚ Plumergat, population "théorique" de 1 458 habitants : 66,12 % (pour mémoire 1 318 habitants soit 59,65 % en 2023)

Ces populations "théoriques" sont des estimatifs, elles sont calculées sur la base de l'évolution des populations totales INSEE de chaque commune.

Pour 2025, la population de Plumergat tiendra compte du recensement réel.

2/ Le revenu des immeubles (c/752)

Les locations de la salle polyvalente (restaurant scolaire) sont en progression en 2024, elles s'élèvent à 4 874 € contre 3 915 € en 2023.

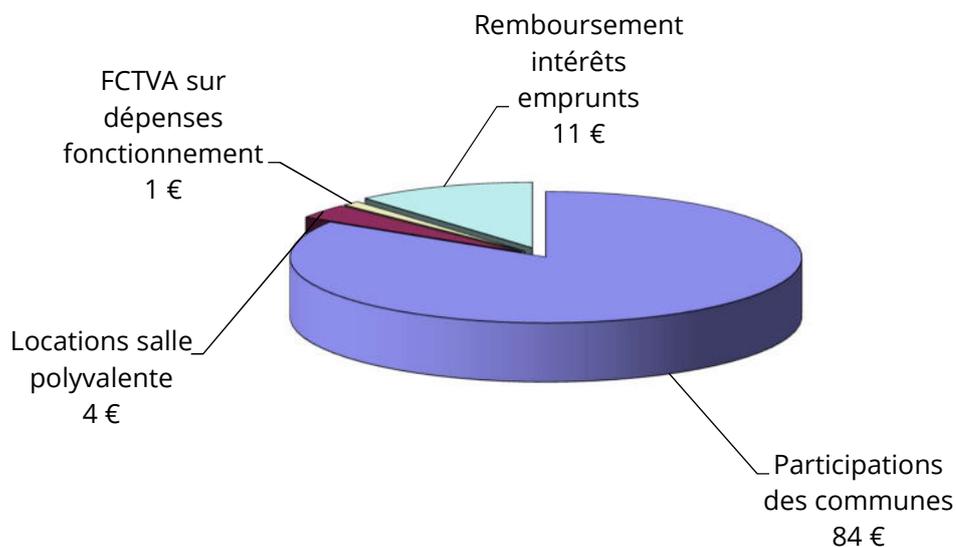
3/ Le remboursement des intérêts d'emprunts par les communes de Pluneret et Plumergat (c/76238)

Ce remboursement suit la courbe de la dette, il est donc en toute logique en baisse : 15 672 € en 2024, contre 16 965 € en 2023.

4/ Produits exceptionnels (c/77) : ce chapitre enregistre les remboursements de frais, notamment les remboursements d'assurance. Aucun sinistre n'est à déplorer au cours de l'année 2023.

5/ Structure des produits réels de fonctionnement pour 100 €

Structure des recettes réelles de fonctionnement pour 100 € - ANNEE 2024



ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses réelles d'investissement :

Elles regroupent les dépenses d'équipement et le remboursement de la dette en capital :

1/ Les dépenses d'équipement

Les prévisions d'équipement 2024 ont été réalisées à hauteur de seulement 8,64 %. En prenant en compte les restes à réaliser, ce taux passe à 45,82 %. Ce faible taux de réalisation s'explique par le fait que les dépenses les plus importantes, inscrites au budget primitif, concernent la réhabilitation et l'extension de l'accueil de loisirs (200 000 €) et le pumptrack (206 000 €). Seuls les diagnostics et études pour ces deux opérations ont été lancés durant cet exercice.

Les dépenses d'équipement ainsi constatées au compte administratif 2024 s'élèvent à **42 617 €** (montants TTC).

Elles concernent :

- Levé topographique, détections des réseaux pour la mise en place du pumptrack, pour 6 592 € (c/2031), l'étude géotechnique pour 2 016 € (c/2312),
- Les diagnostics et missions SPS (Sécurité Protection Santé), pour 3 232 € (c/21351), 2 acomptes de maîtrise d'œuvre pour 10 201 € (c/2313) pour l'accueil de loisirs,
- La fourniture et la pose d'une pompe de relevage pour le restaurant scolaire, pour 1 145 € (c/21351),

- Pour l'école Xavier Grall : différents aménagements dans la cuisine, pour 2 236 € (c/21351), fourniture d'électroménager, pour 3 756 € (c/2188),
- La pose de grillage près du restaurant scolaire, pour 585 € (c/21351),
- Un changement d'extincteur à l'école Xavier Grall, pour 95 € (c/21568),
- Une table de pique-nique pour l'accueil de loisirs, pour 1 030 € (c/21848),
- La fourniture d'une plaque à induction pour le service périscolaire, pour 199 € (c/2188), d'un lave-vaisselle pour l'accueil de loisirs, pour 349 € (c/2188),
- La fourniture et la pose du panneau pour le circuit de la vallée du Lérans pour 1 747 € (c/2188) – reste à payer la traduction en breton,
- L'organigramme de clefs pour les vestiaires, la salle associative et la salle du cercle celtique, pour 806 € (c/2188)
- L'éclairage du city stade, pour 8 628 € (c/2312).

2/ Le remboursement du capital des emprunts

Le remboursement de la dette en capital est stable et s'élève à 68 389 € sur l'exercice 2024. L'annuité complète de la dette bancaire (capital + intérêts) en 2024 est stable également et s'élève à 84 722 €.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 183 414 € et concernent les engagements détaillés ci-après :

ÉTAT DES RESTES A REALISER - DEPENSES 2024

| Compte | OBJET | Montant TTC |
|-----------------------|--|------------------|
| 2031 | Maîtrise d'œuvre pour réalisation d'un pumptrack | 14 884 € |
| 2031 | Ecole Xavier Grall : géoréférencement et détection des réseaux | 504 € |
| 21351 | Extension et restructuration ALSH : mission SPS | 1 188 € |
| 21558 | Mise en place disjoncteur stade de Kergohanne | 2 410 € |
| 21848 | Fourniture d'un pouf accueil de loisirs | 344 € |
| 2313 | Travaux sanitaires accueil de loisirs (dont 4 632 € détection réseaux) | 164 084 € |
| Total Dépenses | | 183 414 € |

B - Les recettes réelles d'investissement :

Elles s'élèvent à 101 982 € et se décomposent comme suit :

-  FCTVA : 3 865 €,
-  Le résultat de fonctionnement cumulé en 2023 affecté au financement de la section d'investissement : 29 728 €,
-  Le remboursement du capital des emprunts des communes de Pluneret et Plumergat, pour 68 389 €.

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 49 000 € et concernent l'engagement détaillé ci-après :

ÉTAT DES RESTES A REALISER - RECETTES 2024

| Compte | OBJET | Montant TTC |
|-----------------------|----------------------------------|-----------------|
| 13251 | Offre de concours AQTA pumptrack | 49 000 € |
| Total Recettes | | 49 000 € |

LE RÉSULTAT D'EXECUTION

L'exercice 2024 enregistre un déficit de fonctionnement d'un montant de 5 534,40 € et un excédent d'investissement d'un montant de 18 513,34 €.

En 2023, il a été décidé d'affecter le résultat de fonctionnement au financement de la section d'investissement.

Compte-tenu de cette affectation, le résultat cumulé est déficitaire en section de fonctionnement : 5 534,40 € et déficitaire en section d'investissement (restes à réaliser compris) : 81 918,37 €

Il est proposé d'affecter ce résultat de fonctionnement ainsi :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 | |
|--|-------------------|
| Au financement de l'investissement 2025 (c/1068) | 0,00 € |
| En report à nouveau en fonctionnement (c/002) | 5 534,40 € |